



Déposé le 11.10.2011

Réponné le _____

Interpellation : Oulens-sous-Echallens, poubelle du canton ?

La presse a, dernièrement, informé la population vaudoise que l'installation de stockage de déchets stabilisés de Oulens-sous-Echallens (ISDS) allait provisoirement conserver sur son site 32 tonnes de poussières radioactives refusées par l'Allemagne. Or, ce centre de stockage n'a pas pour vocation d'accueillir ce type de déchets mais plutôt les cendres et les boues issues des usines d'incinération.

Dans le droit fil de cette information je me permets donc d'interpeller le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes :

- 1) Quelles sont les propriétés physico-chimiques de ces poussières radioactives (durée de vie etc.)
- 2) Une autorité indépendante contrôle-t-elle la stabilité de ces 32 tonnes de poussières radioactives ?
- 3) En cas de réponse positive, quelle est-elle ?
- 4) Comment sont stockées ces poussières radioactives ?
- 5) Quelle va en être la durée de ce stockage ?
- 6) Quelle sera la destination future de ces 32 tonnes ?
- 7) Quelles sont les mesures prises par le canton pour assurer la sécurité des employés du centre l'ISDS, des lieux de stockage et de la population du bassin concerné (Oulens-sous-Echallens, Eclépens, Daillens etc.) ?
- 8) Quelle information a été donnée à la population du bassin concerné (Oulens-sous-Echallens, Eclépens, Daillens etc.) ?
- 9) Pourquoi les autorités communales du bassin concerné ont-elles été averties après la communication cantonale ?

Je remercie très respectueusement le Conseil d'Etat pour sa prochaine réponse.

Bottens, 11 octobre 2011

Béatrice Métraux (souhaite développer)